



Edito

Les personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques exerçant dans le périmètre Police Nationale sont dans l'attente d'avancées. Ils le sont d'autant plus dans ces moments où leur pouvoir d'achat est malmené : aucune revalorisation du point d'indice pour la 4^{ème} année consécutive ! Pendant ce temps le coût de la vie augmente pour tout le monde et les PATS sont sans aucun doute les plus bas salaires de la Fonction Publique, avec en début de carrière un simple SMIC.

Au sein du Ministère de l'Intérieur, des projets se dessinent. La concertation de modernisation de la Police Nationale en est l'illustration parfaite qui a pour contrainte la Modernisation de l'Action Publique (ex RGPP). D'ailleurs à chaque réunion initiée par l'administration, cette dernière nous rappelle le contexte budgétaire et financier du pays. Nous pourrions donc penser que l'administration cherche à faire des économies substantielles à bon escient. La réalité en est autrement ...

Nous le savons chaque mesure nouvelle devra être réalisée à moyen financier constant. C'est-à-dire que le Ministère de l'Intérieur devra trouver sur son propre budget des marges financières.

Dans cet état d'esprit, le SNAPATSI a proposé des solutions. Entre autre la réalisation d'une nomenclature définissant la difficulté des postes occupés, et ce pour tous les corps, administratifs, techniques, scientifiques et actifs. D'ailleurs chiffres à l'appui, le SNAPATSI s'était fait fort de démontrer jusqu'au plus haut niveau de notre ministère, que le mouvement de substitution des personnels actifs par des PATS ne peut qu'engendrer des marges de manœuvre dans ce contexte budgétaire délicat. Ceci amènerait également une plus grande présence des policiers sur le terrain. Il ne s'agit aucunement de faire la chasse aux actifs, mais bien d'affecter les bonnes personnes sur les bons postes !

Mais qu'attend le ministère ? Nous n'en savons rien, c'est incompréhensible. D'autant que lors de réunions plénières, en présence de syndicats des personnels actifs, ces mêmes syndicats indiquent également leur position favorable à cette substitution. Il est plus que temps que l'administration mette en œuvre un grand plan de substitution pour faire des économies d'échelle et pas des économies de bouts de chandelle !

Pendant ce temps, les réformes continuent à se mettre en place et engendrent un sentiment d'inquiétude auprès des agents : réforme du renseignement, redéploiements Police - Gendarmerie, mutualisation en matière de PTS, réforme des retraites ...

Dans ce contexte plus que difficile pour les PATS, le SNAPATSI n'aura de cesse de vous défendre à tous les niveaux.

Les équipes du SNAPATSI se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances et vous donnent rendez-vous dès septembre.

Nathalie MAKARSKI

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Directeur Publication :

Nathalie MAKARSKI

Rédacteur en chef :

Bénédicte VERDIN

Tél.: 01 55 34 33 20

Fax: 01 44 53 01 14

snapatsi@snapatsi.fr



GEL DU POINT D'INDICE EN 2014

C'est officiel, la Ministre de la réforme de l'état, de la décentralisation et de la fonction publique l'a annoncé le 18 juin 2013.

Le point d'indice qui sert de base au calcul des salaires des agents publics, **n'augmentera pas pour la 4^{ème} année consécutive !**

A maintes reprises, lors des réunions ad'hoc, par voie de déclarations préalables, de communiqués et autres ... notre fédération les Fonctions Publiques CGC a dénoncé ce gel inacceptable.

Dernièrement encore, le 3 juin 2013, un communiqué commun des organisations syndicales Fonction Publique CGC-CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES-CFTC, demande au gouvernement de rompre avec cette politique de gel sans précédent des salaires dans la fonction publique. Ces fédérations se réuniront début septembre pour décider des modalités nécessaires à une perspective de mobilisation et d'action.

La CFDT et l'UNSA ne se préoccupent-elles pas du devenir des agents publics ? En effet elles ont décidé de ne pas s'associer aux autres fédérations ...

EN DIRECT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Suite aux nombreuses réunions qui se sont déroulées depuis octobre 2012 sur les thèmes des rémunérations, carrières et parcours professionnels des agents publics, mandatée par le Premier Ministre, la Ministre de la Fonction Publique a ouvert une négociation sur la revalorisation de la rémunération indiciaire des agents de la catégorie C, ainsi devenue une priorité gouvernementale.

Aussi le 21 mai 2013, une proposition de réforme a été proposée aux organisations syndicales :

- ☞ Une revalorisation indiciaire en deux temps :
 - au 1^{er} janvier 2014 sur les premiers échelons;
 - au 1^{er} janvier 2015 sur tous les échelons (aucune précision du nombre de points ...).
- ☞ Cette réforme serait conditionnée par le regroupement de l'ensemble des corps d'adjoints administratifs dans un corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM), puis dans un second temps pour les adjoints techniques.

Cette proposition est indécente, elle n'est que l'anticipation de l'effet d'une revalorisation SMIC. Donc aucune avancée réelle pour les catégories C ! Les négociations risquent d'être tumultueuses ...

REFORME DES SERVICES DU RENSEIGNEMENT

Le 17 juin 2013, le Ministre de l'Intérieur en présence du Préfet de Police, des Directeurs Généraux de la Police et de la Gendarmerie Nationales, du DCRI, du DCSP et du Sous-Directeur de l'Information Générale, a présenté la réforme des services du renseignement.

Le SNAPATSI a été convié à cette présentation.

La DCRI (direction rattachée au DGPN) sera remplacée par la DGS (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) et sera placée sous l'autorité directe du Ministre.

La sous direction de l'information générale deviendra le Service Central du Renseignement Territorial et continuera à être rattaché à la DCSP, avec des déclinaisons territoriales (SZRT - zone, SRRT - régional, SDRT - départemental).

La DRPP est maintenue dans sa configuration actuelle. Afin de faciliter les échanges, une cellule de liaison et de coordination du renseignement territorial sera créée et implantée au sein de la DRPP, sur l'échelle de la grande couronne parisienne.

Le SNAPATSI sera présent dans les groupes de travail concernant cette réforme et vous tiendra informé.

IGPN – IGS

QUELLE RÉFORME ?

En novembre 2012, le Ministre de l'Intérieur a annoncé le rapprochement de l'Inspection Générale de la Police Nationale et de l'Inspection Générale des Services en une seule entité. L'IGPN, compétente sur l'ensemble du territoire et l'IGS sur le SGAP de Paris.

Lors du Comité Technique de la Police Nationale du 6 juin 2013, l'administration a présenté un projet de décret ayant pour objet cette fusion. Son but est de renforcer la légitimité du contrôle interne de la Police Nationale.

Ainsi, 3 nouvelles délégations (Rennes, Lille et Metz) et un bureau à Nice vont être créés, ils renforceront les 3 délégations interrégionales existantes (Marseille, Lyon et Bordeaux).

Un des objectifs de cette réforme est de mieux organiser les signalements et de rendre un meilleur service aux usagers. Une plateforme internet sera créée permettant à tout usager victime ou témoin d'un comportement non compatible avec la fonction de policier de le signaler via celle-ci.

Rappel : selon le nouveau code de déontologie, le terme policier s'entend de tous les personnels exerçant dans un service de la Police Nationale, quelque soit leur statut, et concerne donc également les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Un des autres objectifs est l'égalité de traitement des policiers, quelque soit leur affectation, tant en matière d'enquête que de contrôle interne. L'IGPN ne sera saisie que des affaires graves et sensibles, les autres affaires seront traitées par les services d'enquêtes des directions d'emploi (chacune d'elle a mis en place une unité chargée du contrôle interne).

Cette réforme favorisera enfin l'ouverture à de nouvelles missions : une mission d'assistance et de conseil sera créée et pourra intervenir dans le domaine managérial, auprès des chefs de service qui sont de plus en plus confrontés à des difficultés locales (difficultés de prise de poste, réorganisations et conduite du changement, retour d'expérience suite à des incidents graves ...). De plus, la réforme favorisera l'ouverture à des compétences extérieures à la Police Nationale, à savoir un magistrat de l'ordre administratif et un sociologue. Un comité d'orientation du contrôle interne sera créé et composé du Défenseur des Droits, d'un magistrat et de représentants de la société civile (professeurs des universités, élus, avocat, journaliste, dirigeant associatif ...).

La réforme doit être mise en œuvre en septembre prochain.

Le 17 juin 2013, un bilan d'activité de l'IGPN-IGS pour l'année 2012 a été présenté aux organisations syndicales. Outre un bilan chiffré, la Directrice de l'IGPN a fait état des thématiques relevant de l'inspection :



- ◆ les enquêtes relatives aux allégations d'infractions pénales et de manquements disciplinaires des agents, leur évolution sur 4 années, leur typologie, les propositions de sanctions.
- ◆ Les inspections et audits répartis en 3 missions essentielles : les contrôles inopinés dans les services, les audits budgétaires et les missions d'inspection des services. Ces dernières sont destinées à évaluer les risques métier qui doivent être couverts pour révéler des dysfonctionnements des services sur des sujets thématiques, entre autres les scellés judiciaires, les fichiers, l'accueil du public, la sécurité des personnels, les OMP ...
- ◆ La déontologie et l'élaboration des textes.
- ◆ Les études (en 2012, les études suivantes ont été effectuées : évolution du progiciel Dialogue, prévention du suicide, évaluation et suivi en matière de PTS ...).

Chers collègues, la mise en place de la plateforme permettant le signalement par n'importe qui pourrait avoir des conséquences importantes voire irréversibles sur vos vies professionnelle et personnelle, sans aucune preuve dans un premier temps, c'est pourquoi le SNAPATSI et ses partenaires ont été les seules organisations syndicales à voter contre ce texte.



ALLOCATIONS FAMILIALES

Revalorisation au 1^{er} avril 2013 du montant des allocations familiales pour une famille de deux enfants et plus de moins de 20 ans.

Nombre d'enfant	Montant de base
2 enfants	128,57 €
3 enfants	293,30 €
4 enfants	458,02 €
Par enfant supplémentaire	164,73 €

Majorations :

A partir de 14 ans, la majoration est égale, depuis le 1^{er} avril 2013, à 64,29 € par mois après CRDS. Toutefois, les familles dont les enfants ont eu 11 ans avant le 30 avril 2008 continuent à bénéficier de deux majorations pour âge : 36,16 € par mois à partir de 11 ans et 64,29 € par mois à partir de 16 ans.

Ces majorations ne s'appliquent pas à l'aîné lorsqu'il n'y a que deux enfants.

INDEMNISATION DU CONGÉ DE PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT



En complément de notre article dans le bulletin d'information n°88 de février 2013, parution au Journal Officiel du 23 mai 2013 d'un arrêté fixant la liste des pièces justificatives à fournir pour bénéficier de l'indemnisation du congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

L'agent devra transmettre à l'organisme de sécurité sociale dont il relève les documents suivants selon deux cas :

a) Si l'assuré est le père de l'enfant, il doit fournir l'une des pièces suivantes attestant de la naissance de son enfant :

- 1° Soit la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ;
- 2° Soit la copie du livret de famille mis à jour ;
- 3° Soit la copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par le père ;
- 4° Soit la copie de l'acte d'enfant sans vie et un certificat médical d'accouchement d'un enfant né mort et viable ;

b) Si l'assuré n'est pas le père de l'enfant mais est le conjoint de la mère ou la personne liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle, il doit fournir l'une des pièces suivantes attestant de la naissance de l'enfant :

- 1° Soit la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ;
- 2° Soit la copie de l'acte d'enfant sans vie et un certificat médical d'accouchement d'un enfant né mort et viable,
ainsi que l'une des pièces suivantes attestant de son lien avec la mère de l'enfant :
- 3° Soit un extrait d'acte de mariage ;
- 4° Soit la copie du pacte civil de solidarité ;
- 5° Soit un certificat de vie commune ou de concubinage de moins d'un an ou, à défaut, une attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère de l'enfant.



INFORMATION SOCIALE

Lors du conseil d'administration de la FJM, le SNAPATSI s'est opposé au vote de l'administration de fermeture annuelle des crèches de Nanterre, Lumière, Beauvau les trois premières semaines du mois d'août et la semaine entre Noël et le Nouvel An à compter de 2014. Le SNAPATSI dénonce cette décision arbitraire qui démontre encore une fois la logique de notre ministère à se désengager de l'action sociale au détriment de ses agents. Le SNAPATSI a demandé à l'administration de négocier des modes de garde alternatifs alentours permettant d'assurer la continuité de service comme l'a fait le ministère des finances.

RÉFORME DES RETRAITES - OU EN EST-ON ?

La commission pour l'avenir des retraites a remis son rapport (rapport dit Moreau) au Premier Ministre le 14 juin 2013.

En voici les grandes lignes :

- **Allonger la durée de cotisation** : la Commission pour l'avenir des retraites préconise d'augmenter "rapidement" la durée de cotisation à 43 ans pour la génération née en 1962, puis à 44 ans pour les personnes nées en 1966, contre une durée maximale de 41,5 ans actuellement.. Une seconde hypothèse consiste à adopter un rythme "moins rapide", en allongeant la durée d'un trimestre toutes les deux générations jusqu'à la porter à 42,25 ans pour celles nées en 1961 et 1962.
- **Augmenter les cotisations** : le rapport évoque également une augmentation des cotisations d'assurance-vieillesse de 0,1 point par an pendant 4 ans au-delà d'un certain plafond de salaire, répartie à parts égales entre salariés et employeurs. L'augmentation des cotisations retraite des fonctionnaires pour rattraper l'écart avec le secteur public se terminera en 2020.
- **Mettre à contribution les retraités**, en alignant le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) des retraités, qui est de 6,6%, sur celui des actifs (7,5%), ainsi que réviser certains de leurs avantages fiscaux
- **Diminuer l'abattement fiscal automatique de 10 %** (à 7%, 5% ou 3%)
- **Fiscaliser les majorations de pensions** pour les parents de 3 enfants et plus
- **Instaurer un nouveau mode de calcul pour les fonctionnaires**, "en le faisant progressivement reposer sur une période (de calcul) plus longue que six mois" et en intégrant une partie des primes : il ne porterait plus sur les six derniers mois de salaires mais sur une «durée de référence variant de 3 à 10 ans, compensée par l'intégration d'une partie des primes». Dans le cas d'un allongement de la durée de référence aux 10 dernières années, le rapport évalue la perte de pension à 3,6% en moyenne pour les agents, sans compter les primes. Mais, souligne le document, «avec une intégration des primes dans la limite de 5% du traitement, cette perte serait plus que compensée». Pour les salariés du privé, la période de référence prend en compte les 25 meilleures années depuis la réforme Balladur de 1993.
- **Remédier aux inégalités dans l'accès aux droits** : la Commission envisage des mesures visant à mieux prendre en compte les carrières heurtées, notamment celles des jeunes en cours d'insertion sur le marché du travail (améliorer les droits des apprentis, faciliter l'ouverture de droits pour les stagiaires ou encore permettre la validation de trimestres pour les chômeurs qui effectuent un stage de formation professionnelle rémunéré par l'Etat ou les régions).
- **Créer un "compte individuel de pénibilité"** pour aménager les carrières des personnes exposées à des conditions de travail pénibles et, "en dernier recours", permettre "le rachat de trimestres" afin de partir plus tôt à la retraite. Par exemple, 10 trimestres d'exposition à des facteurs de pénibilité déclencheraient le droit à un trimestre de congé formation. Et 30 trimestres d'exposition permettraient le rachat d'un trimestre au titre de la retraite.
- **Moderniser les "avantages familiaux"** (majoration de la durée d'assurance accordée au titre de l'accouchement et de l'éducation, etc.), "qui privilégient les pensions élevées et les femmes inactives", via "une refonte globale" ou "des ajustements".
- **Améliorer l'information et simplifier les démarches des assurés** par la création d'un "guichet unique", concrétisé notamment par un compte individuel de retraite en ligne.

Et maintenant que va-t-il se passer ?

Lors de la conférence sociale (20 et 21 juin 2013), le gouvernement a engagé la concertation avec les partenaires sociaux en s'appuyant sur les hypothèses du rapport Moreau.

La concertation devrait se poursuivre cet été.

Un projet de loi devrait ensuite être présenté en septembre 2013.

Le texte devrait figurer à l'ordre du jour du Parlement dès l'automne pour un vote définitif en décembre 2013.

CAP LOCALES DE MUTATION ET D'AVANCEMENT POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

La campagne de mobilité du 1^{er} semestre 2013 des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur vient de s'achever avec les CAPN qui se sont déroulées fin mai / début juin selon les corps.

Celle-ci semble être en diminution par rapport au même mouvement de juin 2012. Nous attendons que le second mouvement de fin d'année se déroule pour faire un bilan complet.



En terme de gestion, l'administration centrale (DRH du secrétariat général) a sensibilisé en 2011 les présidents des commissions administratives paritaires locales en leur transmettant un guide (vade-mecum) qui fixe les règles et modalités pour le bon déroulement des CAP Locales en matière de mutation et d'avancement.

Concernant les mutations, le SNAPATSI constate que certaines dispositions du vade-mecum n'ont pas été respectées entraînant des dysfonctionnements importants :

- ◆ Certains postes n'ont pas été ouverts en local et ont été pourvus au niveau national.
- ◆ trop peu de postes ouverts dans les DOM-COM (7 postes en Guadeloupe pour 140 demandes, 1 poste en Martinique pour 81 demandes, 9 postes en Guyane pour 44 demandes, 6 postes à La Réunion pour 75 demandes, 6 postes à Mayotte pour 26 demandes). Aucune transparence dans la gestion des dossiers.
- ◆ Très peu de mouvements internes dans les DOM-COM lors de la dernière CAP Nationale (aucun mouvement interne à La Réunion).
- ◆ L'absence de dialogue social commence à se propager dangereusement dans un grand nombre de régions notamment pour les réunions préparatoires aux CAPL entre l'administration et les organisations syndicales.



A propos de l'avancement, les CAP Locales se déroulent actuellement. Puis en fin d'année les CAP Nationales prononceront définitivement les avancements :

- catégorie A : 10 octobre 2013,
- catégorie B : 17 octobre 2013,
- catégorie C : 24 octobre 2013.

A ce jour, les taux de promotions (déterminant le nombre de postes à l'avancement) ne sont toujours pas connus, car en cours de validation au Ministère du Budget. Dès que ceux-ci seront publiés, le SNAPATSI les publiera sur son site internet.

N'hésitez pas à prendre attache avec votre délégué SNAPATSI dans le cadre du déroulement des CAP Locales.

LE SNAPATSI TOUJOURS PROCHE DE VOUS !

30 25
APPEL
GRATUIT

Retraite
Préfon
Complémentaire et Nécessaire

**Dates
prochaines
CAPN**

ADMINISTRATIFS

Avancements

Adjoints Administratifs : 24 octobre 2013
Secrétaires Administratifs : 17 octobre 2013
Attachés : 10 octobre 2013

DÉCLARATION PRÉALABLE À LA CAPN DE MUTATION ADJOINTS TECHNIQUES DU 19 JUIN 2013

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,

A l'ordre du jour de cette CAPN est inscrit le mouvement général inter SGAP des Adjointes Techniques de la Police Nationale au titre du premier semestre de l'année 2013.

Le SNAPATSI dénonce en premier lieu le traitement inégalitaire au sein du Ministère de l'Intérieur des Adjointes Techniques de la Police Nationale vis-à-vis des Adjointes Techniques de l'Intérieur et de l'Outre-Mer. En effet, sur la base d'un même statut Fonction Publique, aujourd'hui les ATPN sont cantonnés essentiellement dans des tâches de restauration en compagnies républicaines de sécurité sans aucune perspective de mutation et d'évolution de carrière.

Toute la filière technique de la Police Nationale est dans une dynamique négative. En effet, après l'application du moratoire pour le corps des Ouvriers Cuisiniers qui supprime de facto leur recrutement et aboutira à terme à l'extinction du corps, que souhaite l'administration pour ses Adjointes Techniques de la Police Nationale ? Les scléroser dans leur poste et leur tâche ?

En matière de mutation, le SNAPATSI dénonce avec la plus grande fermeté les ouvertures de postes dans le périmètre de la Police Nationale aux ATIOM dans le cadre de leur mouvement général de mutation, postes qui ne sont pas ouverts aux mouvements généraux des ATPN. Gestion illogique et aberrante de la part de l'administration qui contraint les ATPN à demander un détachement pour accéder à des postes du périmètre de la Police Nationale ! Il s'agit de plusieurs dizaines de postes par an et dans toutes les directions d'emploi (DCSP, DCCRS, SDFDC, DCPAF etc....). En résumé les ATIOM accèdent par simple mutation à des postes en préfecture, en gendarmerie, en juridiction administrative et en Police Nationale. Alors que les ATPN sont cantonnés aux seuls postes de CRS ou en école !

La fusion des corps techniques ATPN et ATIOM au sein du Ministère de l'Intérieur permettrait pourtant d'éviter ce type d'iniquité !

Le SNAPATSI dénonce le traitement qui est réservé aux ATPN dans le cadre des spécialités qui leur sont confiées. Effectivement Alors qu'ils ont un même statut Fonction Publique, les ATPN sont recrutés dans la seule spécialité « hébergement restauration » alors que les ATIOM le sont dans 4 spécialités, à savoir :

1. Hébergement Restauration
2. Conduite de Véhicules
3. Réparation et Entretien des Véhicules et Engins à Moteurs
4. Accueil et Maintenance Logistique

Outre l'absence de formation initiale, les ATPN n'ont accès à aucune formation continue qui leur permettrait d'accéder à d'autres spécialités, notamment en cas d'inaptitude aux fonctions en restauration.

L'administration avec la complicité de certaines organisations syndicales, qui n'ont d'autres propositions que de toujours tout refuser en bloc, à part l'avancement de leurs délégués, pensent-elle que les ATPN ne sont capables que de servir en restauration ? Quel mépris pour nos collègues !

La fusion des corps techniques ATPN et ATIOM au sein du Ministère de l'Intérieur permettrait pourtant d'éviter ce manque de considération !

Le SNAPATSI dénonce l'absence de déroulement de carrière des ATPN au regard de celui des ATIOM.

En effet, alors que les adjointes techniques de la Police Nationale rémunérés sur les échelles d'Adjointes Techniques et Adjointes Techniques principaux n'ont que 3 promotions d'ATP1 au titre de l'année 2012, les ATIOM eux bénéficient en plus d'emplois fonctionnels d'APST, de l'accès à la catégorie B, débouchant sur des postes de contremaîtres, de contrôleurs.

Les Adjointes Techniques de la Police Nationale sont-ils moins méritants que les ATIOM ? Quel mépris !

La fusion des corps techniques ATPN et ATIOM au sein du Ministère de l'Intérieur permettrait d'offrir à chacun un véritable déroulement de carrière !

En conclusion pour le SNAPATSI, seule la fusion des corps des ATPN et des ATIOM permettrait de les mettre sur un même pied d'égalité en terme de reconnaissance, de droit statutaire, indemnitaire et social. L'administration doit cesser très rapidement de creuser le fossé entre ces deux corps pourtant issus d'un même statut de la Fonction Publique.

Le SNAPATSI exige qu'en urgence, les négociations relatives à la fusion des corps techniques soient enfin inscrites dans le calendrier du second semestre de l'administration pour que nos collègues ne vivent plus cette rupture d'égalité dans un même corps et au sein d'un même ministère.

Les représentants du personnel du SNAPATSI demandent que cette déclaration soit annexée au procès verbal de la séance de ce jour.

Les représentants du personnel

T
E
C
H
N
I
Q
U
E
S

PONDORLY : HALTE À LA RUMEUR !

Lors de nos différentes réunions sur le terrain, vous nous avez fait part qu'une rumeur insistante annonce l'annulation des travaux de réfection de PONDORLY 2.

Pire encore, il paraîtrait que PONDORLY 1 serait confié pour sa restauration à une société privée, ce qui induirait l'arrêt des déplacements des personnels techniques sur ce site.

Nous tenons donc à faire auprès de vous une mise au point claire et précise sur ce sujet au regard des informations reçues lors de nos dernières audiences à la DCCRS.

Certes, pour l'heure, les travaux ont pris un peu de retard. Mais à ce jour le choix de l'architecte vient d'être officiellement arrêté et les travaux devraient démarrer début décembre 2014 pour une durée de 18 mois.

PONDORLY 1 resterait en cuisine traditionnelle telle qu'il l'est aujourd'hui avec des travaux de réfection et de mise aux normes.

PONDORLY 2 devrait être aménagé en cuisine de type self.

Chaque bâtiment pourra accueillir trois compagnies.

Ces informations nous ont été communiquées par la DCCRS dernièrement.

Le SNAPATSI reste attentif à ce dossier et ce dans le cadre de la défense de vos intérêts au quotidien.

HÉBERGEMENT CRS : LE SNAPATSI INTERVIENT !

Toujours à votre écoute et plus présent que jamais à vos côtés sur le terrain, le SNAPATSI vit au fil de l'eau toutes vos conditions d'emploi et d'hébergement.

Après être intervenus pour votre gestion du temps de travail, les conditions de travail des personnels féminins, pour vos conditions de transport, nous sommes intervenus dernièrement pour vos conditions d'hébergement.

En effet, l'organisation du travail en DP implique pour les OC et ATPN des prises de service décalées.

Ceci induit pour nos collègues de se retrouver trop souvent par deux en chambre avec des périodes de repos journaliers en inter-service, perturbées par le décalage de leur tableau de service.

Aussi, le SNAPATSI a saisi la DCCRS afin que les personnels techniques en déplacements soient logés au regard d'un T.S.A. identique et que, lorsque cela n'est pas réalisable, il soit accordé à nos collègues une à deux chambres supplémentaires pour eux par unité.

Ceci bien sûr, afin que chacun puisse bénéficier d'un repos total et mérité.

Dossier à suivre

RECRUTEMENTS AT2 ET ATP2 POLICE 2013 LE SNAPATSI EST ENTENDU ET C'EST TANT MIEUX POUR LES OC !

Avant d'évoquer ci-dessous les divers volumes de postes AT2 et ATP2 par SGAP, il nous paraît important de vous préciser que le SNAPATSI a encore été entendu sur ses revendications. Normal puisqu'elles sont toutes inscrites dans une logique de bon fonctionnement.

En effet, avant de recruter 10 postes d'ATP2, il nous a semblé logique de ne pas laisser une fois de plus « sur la touche » les ouvriers cuisiniers qui n'ont pas de CAPN mobilité.

Ainsi, nous avons exigé que les postes 10 postes de cuisiniers vacants soient d'abord proposés à la mutation des OC et que seulement après, ils soient proposés au recrutement et à l'examen professionnel.

C'est chose faite ! Le TG DGPN/SDARH/BPATS N°53 du 26 juin 2013 permet, avant ciblage des postes ATP2, de satisfaire quelques mouvements de mutations pour des OC qui en ont bien besoin !

123 AT 2 recrutés :

62 recrutements d'AT2 sans concours répartis comme suit :

- ◆ SGAP METZ/DIJON 16 postes
- ◆ SGAP BORDEAUX 15 postes
- ◆ SGAP LILLE 2 postes
- ◆ SGAP MARSEILLE 7 postes
- ◆ SGAP LYON 4 postes
- ◆ SGAP RENNES 8 postes
- ◆ SGAP VERSAILLES 7 postes
- ◆ SGAP PARIS 3 postes

61 recrutements réservés de berkaniens.

10 ATP2 spécialité cuisinier dont :

5 postes en interne et 5 postes en externe

Répartition des postes ATP2 spécialité cuisinier par SGAP :

- ◆ SGAP BORDEAUX : 2 postes en interne et 2 postes en externe
- ◆ SGAP LILLE : 1 poste en interne et 1 poste en externe
- ◆ SGAP METZ/DIJON : 1 poste en interne et 1 poste en externe
- ◆ SGAP LYON : 1 poste en interne et 1 poste en externe

LES VÉHICULES PROMIS PAR LE SNAPATSI SONT BIEN ARRIVÉS !!!



Lors de sa communication du 12 avril 2012 "la fin des véhicules vitrés inconfortables", Le SNAPATSI **dénonçait** le manque de confort du véhicule type vitré (véhicule qui permet aux adjoints techniques et ouvriers cuisiniers de se rendre en déplacement) et **s'engageait** auprès des personnels à trouver une solution en partenariat avec la DCCRS afin de pallier cet inconfort manifeste.

Ainsi le SNAPATSI **obtenait** dans un premier temps, l'arrêt des commandes des « vitrés » pour 2013 et se voyait associé à l'élaboration d'un nouveau projet véhicule pour vous.

Lors de notre communication du 30 novembre 2012, après de nombreuses négociations avec la DCCRS, nous vous **annonçons** l'arrivée de nouveaux véhicules confortables de type vitrés et les compagnies qui en seraient dotées.



Promesse tenue et preuve à l'appui !!!



Seul syndicat à vous informer et à se soucier de vos conditions de travail, nous sommes heureux de vous confirmer aujourd'hui que les 4 premiers véhicules sont bien arrivés à la CRS 2, la CRS 3, la CRS 4 et la CRS 7.

Un soin a été apporté à ce nouveau véhicule par la DCCRS et notamment **avec nos propositions !**

- diminution du nombre de passagers de 9 à 7 ce qui augmente le confort, notamment pour les grandes distances.
- amélioration du confort des sièges : appui tête, accoudoirs amovibles,...
- amélioration de l'espace: coffre nettement agrandi
- amélioration des équipements et de la sécurité: GPS intégrés, autoradio, radar de recul, air bag et ABS,.....
- amélioration de la motorisation.
- amélioration de l'esthétique: vitres teintées, pare choc assorti à la carrosserie,....



Pour 2014, le SNAPATSI vous informera des prochaines compagnies qui seront dotées et veillera à ce que les compagnies servies soient bien celles qui en ont le plus besoin !!!



**Dates
prochaines
CAPN**

TECHNIQUES

Avancements (dates non arrêtées)
Ouvriers Cuisiniers : novembre 2013
Adjoints Techniques : octobre 2013

TECHNIQUES

MARRE D'ÊTRE MÉPRISÉ !

Les personnels scientifiques ont été particulièrement patients, sans doute parce que la patience fait aussi partie des nombreuses qualités qu'il faut développer dans l'exercice de leur mission au quotidien.

Mais là, la coupe est pleine ! L'attitude de l'administration est inacceptable. Elle est dans l'incapacité de nous proposer ne serait-ce qu'un projet face à nos nombreuses attentes !

Tout le monde le sait, l'administration la première, la filière scientifique souffre !

Les constats sont établis depuis maintenant plus de 2 ans : statuts inadaptés, instructions d'emploi inexistantes ou obsolètes, aucune reconnaissance, missions dangereuses...etc

La liste est longue !

Cette administration incapable de prendre ses responsabilités, préfère se retrancher dans un mutisme et un immobilisme profond.

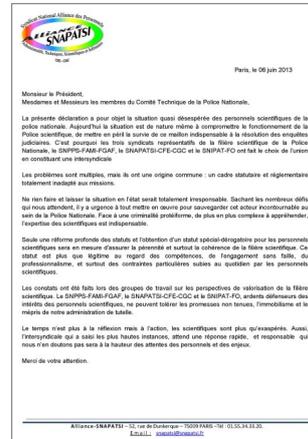
Mais quel manque de respect pour cette jeune filière, faite de gens passionnés par leur travail, mise à contribution à souhait, et grâce à laquelle en majeure partie les ministres de l'intérieur successifs, et les directeurs ont pu annoncer fièrement leur statistiques en matière de lutte contre la criminalité organisée ou contre la petite et moyenne délinquance !

Mais quelle indécence, quand face aux tristes constats de la filière, on fait mine de sortir un mouchoir pour verser une larme !

Si certains hauts fonctionnaires de la Police Nationale se croient bons acteurs, en sortant un mouchoir, qu'ils sachent tout de même que nos collègues ne jouent pas au quotidien dans leur SLPT, leur LPS ou leur SRIJ ! (sauf peut-être quand on les jette sur la scène des JSI et autres foires). Ils sont dans la réalité et savent que de leur travail dépend peut être le sentiment pour les victimes que Justice pourra être faite.

Face à cette insolente attitude de l'administration, aveugle, sourde et muette, le SNAPATSI s'inscrit pleinement dans l'intersyndicale constituée avec le SNPPS et le SNIPAT.

Au comité technique de la Police Nationale réuni le 6 juin, le SNAPATSI a fait une déclaration préalable précisant la constitution de l'intersyndicale.



Déclaration préalable au CTPN

L'UNION DOIT FAIRE LA FORCE pour revendiquer l'évolution des statuts des personnels scientifiques, symbole de la reconnaissance pleine et entière de la spécificité des personnels, de leurs compétences et de leur engagement sans faille.

Le SNAPATSI, en intersyndicale en a appelé au Chef de l'Etat pour que l'administration prenne enfin ses responsabilités.



Courrier au Président de la République

Affaire à suivre, mais que le Chef de l'Etat avec l'administration ne croit pas que les personnels scientifiques puissent encore faire preuve de patience.

La coupe est pleine, il est temps pour l'administration de sortir de son mutisme, elle doit au moins cela aux personnels scientifiques qui donnent beaucoup (y compris de leur santé) pour la Police Nationale.

**Dates
prochaines
CAPN
SCIENTIFIQUES**

Avancements
Pas de dates fixées

« JE NE VOUS CONNAIS PAS !!! »

Qui parmi les personnels scientifiques n'a pas connu un jour au moins la situation de devoir expliquer à son chef de service, aux OPJ, ou à un chef de bureau dans un SGAP, à quoi l'on sert dans la Police ? Qui sont les personnels scientifiques ?

Cette situation ô combien désagréable de se rendre compte à quel point la communication interne ne fonctionne pas !

Et oui déjà 20 ans environ qu'il existe des personnels scientifiques dans la Police Nationale ! En 20 ans, il y en a eu des promotions de commissaires, d'officiers, et de gardiens ! Presque une génération !

Au départ, nous étions crédules, nous nous disions « oui, c'est vrai, nous sommes un corps jeune, les mentalités vont évoluer dans la Police on va apprendre à nous connaître.... » Nous étions bercés de douces illusions !

Aujourd'hui, vous êtes fatigués, et désabusés de voir que la communication interne ne fonctionne pas !

Et c'est pesant au quotidien, car il n'y a rien de plus désagréable et difficile de devoir expliquer à ses supérieurs, ou à ses collègues, ce pour quoi nous sommes employés, quelles sont nos missions !

Et l'administration ne nous aide pas ! Une vague instruction d'emploi des ASPTS datant de Mathusalem, complètement inadaptée !

Le SNAPATSI est intervenu durant ce premier trimestre 2013 plus de 40 fois, directement auprès des chefs de service, afin de leur expliquer, que les personnels scientifiques ne se substituaient pas au SDIG lors des manifestations, ou que les personnels scientifiques ne pouvaient pas non plus se substituer aux OPJ, ou qu'ils n'avaient pas à intervenir sans que les lieux soient sécurisés...etc etc. ;

Ces situations sont inadmissibles !

Que l'opinion publique fasse l'amalgame entre un personnel actif et un personnel scientifique, on peut le comprendre ! Encore qu'avec toutes les manifestations de foire (JSI, salons étudiants, ...etc), paradoxalement, les français commencent à nous connaître, parfois mieux que nos propres collègues ou responsables.

Ce qui est encore plus inadmissible c'est qu'aucun effort ne soit fait pour que la situation change !

Pire, l'administration se met volontairement des œillères, des boules quiès, se tait, et attend que ça se passe !

AVEUGLE, SOURDE ET MUETTE, jusqu'au sommet de la hiérarchie policière !

Honteux de mépriser à ce point une catégorie de personnel qui ne démérite pas !

NOTRE ACTION POUR LE PAIEMENT DES ASTREINTES DES JOURS FÉRIÉS

D'abord saisis par nos adhérents du SGAP de Rennes dont les astreintes des jours fériés n'étaient plus payées depuis la fin 2012 en application d'une circulaire confuse (circulaire PN/SDFP/BRRI n° 323), puis par des collègues d'autres SGAP, le SNAPATSI réagit.

Les astreintes et permanences des fonctionnaires sont des services supplémentaires qui méritent une indemnisation ou une compensation.

Cette indemnisation est prévue par le décret n° 2002-819 et son arrêté d'application qui permettent aux personnels de percevoir une indemnité de 33,06 euros par jour lors d'une astreinte un jour férié.

Une saisie du DRCPN sur le sujet est prévue dans les prochains jours. Nous réclamons que ces astreintes sur jours fériés continuent d'être payés comme elles l'ont toujours été.

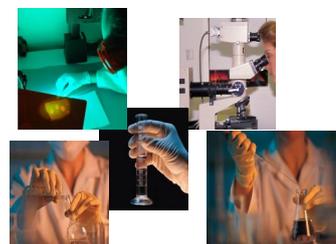
Notre revendication s'appuie autant sur le fond (parce que le travail un jour férié est une contrainte supplémentaire évidente susceptible de gêner la vie privée et familiale), que sur la forme (parce qu'une simple circulaire ne peut pas remettre en cause les acquis prévus par un décret).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à ce dossier.

Dans l'attente nous vous invitons à nous remonter vos témoignages sur le sujet.

Le SNAPATSI réagit.

Le SNAPATSI reste à l'écoute des difficultés rencontrées par les agents de terrain.



SGAP VERSAILLES

Jérôme DRUART
 Secrétaire Zonal
 06.52.41.58.41
jerome.druart@snapatsi.fr



ELECTION DU BUREAU ZONAL SNAPATSI ILE-DE-FRANCE

Le 25 avril 2013, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau zonal entré en fonction à compter du 10 mai 2013 :

- ◆ secrétaire zonal : Jérôme DRUART
- ◆ secrétaire zonal adjoint : Falière LATONNE
- ◆ trésorière zonale : Noëlle PERNIERE
- ◆ délégué régional des personnels techniques : Jérôme ROULLEY
- ◆ délégué régional des personnels scientifiques : Cédric LEBRAT.

Vous retrouverez leurs coordonnées sur le site : snapatsi.fr



**JE VOUS DEMANDE DE LEUR ACCORDER VOTRE CONFIANCE,
 VOUS LES CONNAISSEZ DEJA,
 ILS SONT EXPERIMENTES, PROCHES DE VOUS, A VOTRE ECOUTE !!!**

Maryse DAVID,
 secrétaire zonale SNAPATSI IDF sortante

SGAP DE METZ

Elisabeth NOUJARRET
 Secrétaire Zonale
 06.14.37.91.28
elisabeth.noujarret@snapatsi.fr



Nous sommes dans la période des avancements concernant les personnels administratifs. Certaines CAP régionales se sont déjà tenues, d'autres sont à venir

Saint Avancement priez pour nous car Saint Dialogue Social ne répond plus !

Durant la période des entretiens professionnels ? Pas de discussion ! Il faut attendre que tout le monde soit évalué !

A l'issue de cette période d'évaluation ? Pas de discussion non plus ! Pour cause de vacances scolaires ! Difficile de joindre les services, on ne prend même plus la peine de répondre aux mails.

Après les vacances scolaires ? Toujours pas de négociations, les fiches de propositions étant parties au SGAP avec le classement !

Négociations avec le SGAP ? Nous ne connaissons pas les propositions des différents Directeurs et Chefs de service. Nous sommes obligés de faire des propositions pas au hasard car justifiées, mais nous ne connaissons pas les propositions des différents services.

Nous recevons enfin les propositions et le classement par régions et par services. Là, nous nous apercevons de quelques incohérences (des classés N°2 l'année précédente qu'on ne retrouve plus dans le tableau, des évaluations identiques mais avec ancienneté différente et ce ne sont pas les plus anciens classés devant.....)

A la suite des réunions d'harmonisations régionales entre le SGAP et les différents services (où chacun se bat pour défendre son poulain) les listes sont figées.

Dans certaines régions, le dialogue social serait-il proscrit voire même prohibé ?



SERVICES CENTRAUX

Karim HADROUG

Secrétaire Zonal

06 13 71 05 82

services.centraux@snapatsi.fr

Après 3 ans passés à vos côtés, je vais transmettre le relais à David LAFFINEUR, qui prendra ses fonctions de secrétaire zonal des services centraux à partir du 1^{er} septembre 2013, puisque je suis muté en Auvergne. Je remercie le secrétariat général du SNAPATSI et vous, chers adhérents, de m'avoir accordé votre confiance car j'ai énormément appris.

Chers délégués, Danièle, Martine, Sylvie, Yolande, et Erdinc, je tiens à vous exprimer ma plus profonde gratitude car vous avez simplifié mon travail sur le terrain. Merci et bonne continuation.

Mes chers collègues,

C'est avec un grand plaisir que je rejoins le syndicat SNAPATSI après avoir passé 5 années à travailler en services centraux.

Conscient des difficultés que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de vos missions, je souhaite poursuivre les actions menées par mon prédécesseur Karim, afin de contribuer à mon tour à la défense de vos droits, de vos projets tant personnels que professionnels et de participer activement à l'évolution des réformes de la fonction publique.

Pour ce faire, je compte bien entendu sur l'appui, l'investissement et l'enthousiasme des délégués de site qui sont au plus proches de vous. Ainsi, il m'apparaît indispensable de réaliser un travail d'équipe dont le dialogue et l'écoute seront les maîtres mots pour vous donner entière satisfaction et vous apporter quotidiennement réponses et informations.

A partir de septembre, je ne manquerai pas de venir me présenter dans les différents services. En attendant de vous rencontrer, n'hésitez pas à prendre contact avec moi par mail ou par téléphone, dont les coordonnées restent inchangées : 06 13 71 05 82; services.centraux@snapatsi.fr



David LAFFINEUR
Secrétaire Zonal

L
E
E
L
S
S
Z
O
N
E
S
E
S



ZONE OCÉAN INDIEN

Régine DUVAL

Secrétaire Zonale

06.92.80.12.82

snapatsioceanindien@snapatsi.fr

INSTALLATION DE LA DÉLÉGUÉE LOCALE À MAYOTTE

Sonia BARON

CSP Mamoudzou

Tél : 06 39 05 72 25

snapatsimayotte@snapatsi.fr



REJOIGNEZ-NOUS !



14 juin 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



**A
C
T
I
O
N
S
O
C
I
A
L
E**

INFOS

Depuis plus de 30 ans, ECEG propose aux Fédérations, comités d'entreprise, entreprises, administrations, associations, salariés et fonctionnaires, des promotions exclusives sur les produits **Tefal, Seb, Calor, Moulinex, Rowenta, Krups, Terraillon, Le Creuset, Screwpull, ...**

Vous êtes **adhérents au SNAPATSI**,
à ce titre vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site

www.eceg.fr

et bénéficier de **remises exclusives jusqu'à -54%**
sur les produits du groupe SEB TEFAL.

Il vous sera demandé un code d'inscription.

**Pour obtenir votre code d'inscription,
prenez contact avec vos délégués.**

Bureau National
01.55.34.33.20